



**France Victimes**, créée en 1986, est la **Fédération nationale des associations d'aide aux victimes en France** (métropole et outre-mer).

L'objet de la fédération est de promouvoir et de développer l'aide et l'assistance aux victimes, les pratiques de médiation et toute autre mesure contribuant à améliorer la reconnaissance des victimes.

**France Victimes porte et rassemble les activités de la fédération et les services d'accompagnement des victimes :**

- d'atteintes aux personnes (violences physiques, viol, harcèlement, menaces, injures...)
- d'atteintes aux biens (cambriolage, escroquerie, abus de confiance, vol...),
- d'accidents de la circulation
- d'événements collectifs,
- de catastrophes naturelles (tempête, inondations...)
- d'attentats terroristes
- de problèmes sanitaire ou médical

- **130 associations locales France Victimes**

- **850 lieux d'accueil, notamment les Bureaux d'Aide aux Victimes au sein des TGI.**

- **1450 professionnels de l'aide aux victimes, en large majorité salariés.**

- **320 000 personnes par an.**

L'objectif des associations fédérées au sein de France Victimes est la prise en charge globale et pluridisciplinaire de toute personne qui s'estime victime d'une infraction pénale, quel que soit la gravité. Les associations d'aide aux victimes sont ouvertes à tout public, leurs services sont proposés à titre gratuit, et les entretiens confidentiels. Les associations d'aide aux victimes respectent enfin l'autonomie de décision des victimes.

**Les services des associations locales :**

- une **écoute privilégiée** pour identifier l'ensemble des difficultés des victimes (sentiment d'isolement, souffrance psychologique, méconnaissance du droit...);
- une **aide psychologique** (choc émotionnel, stress post-traumatique, accompagnement dans la procédure...);
- une **information sur les droits et comment les faire valoir** (organisation judiciaire, procédures, préparation aux expertises et systèmes d'indemnisation...),
- un **accompagnement social**, et par une orientation si nécessaire vers des services spécialisés (avocats, services sociaux et médico-psychologiques, assurances...).

France Victimes est membre fondateur de Victim Support Europe, et à ce titre, travaille avec ses homologues dans les pays européens pour assurer et développer l'aide et les droits des victimes en Europe.

**France Victimes possède une plate-forme téléphonique d'aide aux victimes, dont le N° d'aide aux victimes 116006 destiné à écouter et aider, 7 jours sur 7, toutes les personnes victimes d'infractions.**

France Victimes anime un site Internet <http://www.france-victimes.fr> avec un **espace dédié aux victimes** et aux adhérents, et investit les **réseaux sociaux** sur Facebook, Twitter et une chaîne YouTube, et un message, *France Victimes accompagne toutes les victimes au quotidien*, et un slogan : « Victimes, plus jamais seules ». La Fédération s'est également dotée d'un porte-parolat.

Tous les ans, France Victimes se mobilise sur des journées spécifiques pour les personnes victimes, le 22 février (Journée européenne des Victimes), mais également pour les enfants victimes ou disparus, les femmes victimes de violences, les personnes âgées etc